

**Rencontre Départementale du REAAP**  
**Jeudi 11 octobre 2007**  
**au Village Vacances Familial**  
**de PORTBAIL**



*La parentalité mise à l'épreuve*

*Les Actes*







# *Les Actes*

<b>Le programme</b>	<b>1 à 5</b>
<b>Le REAAP</b>	<b>6 à 7</b>
<b>Les ateliers</b>	<b>8</b>
<b>Atelier la pluriparentalité</b>	<b>9 à 16</b>
<b>Atelier la famille et l'enfant en situation de handicap</b>	<b>17 à 21</b>
<b>Atelier les boucs émissaires</b>	<b>22 à 27</b>
<b>Atelier les mondes virtuels</b>	<b>28 à 33</b>
<b>Atelier la place du père</b>	<b>34 à 41</b>
<b>La conférence d'Alain Bouregba</b>	<b>42 à 51</b>

## Au programme....

**9 h 00** **Accueil autour d'un café**

**9 h 30** **Ouverture de la Journée**

Nicolas BEUQUE, Directeur adjoint chargé de l'Action Sociale, CAF de la Manche  
Anne-Sophie FOURRIER, Inspectrice contractuelle à la DDASS

**10 h** **Cinq Ateliers-débats, au choix**

**12 h**

### ***La pluriparentalité en France : de la logique substitutive à la logique additionnelle ?***

Didier LE GALL, professeur de sociologie, université de Caen

*Familles recomposées, adoptives, d'accueil, homoparentales ou recourant aux aides médicalisées à la procréation : autant de parentés parallèles qui ne manquent pas de soulever nombre de questions.*

*Que faire des parents en plus ? Que font nos sociétés quand des parents sociaux s'ajoutent aux parents biologiques ?...*

### ***La vie de famille avec un enfant en situation de handicap***

Eric PIRIOU, psychologue, conseil et formation en sciences humaines

*L'arrivée d'un enfant avec un handicap bouleverse l'équilibre familial, questionne les parents sur l'exercice de leur parentalité : comment accompagner un parent apprenant la situation de handicap de son enfant ? Comment garder ses repères éducatifs, et préserver la cellule familiale du risque d'envahissement des conséquences du handicap ? De quels relais ont besoin les parents pour se ressourcer ? Comment les aider à repérer les compétences de leur enfant et favoriser son inclusion dans leur environnement de vie ?*

### ***Les boucs émissaires, facteurs de risques suicidaires chez les jeunes***

Eric VERDIER, psychologue, chercheur à la Ligue des Droits de l'Homme et en 2007 à la Ligue Française pour la Santé Mentale.

*E. Verdier a mené une recherche-action pour comprendre les facteurs de vulnérabilité exposant des jeunes discriminés (ou craignant de l'être) à une mise en danger d'eux-mêmes, et pour cerner les facteurs de protection les plus pertinents.*

*Quelles sont les discriminations qui peuvent isoler ? Comment agir quand on est parent ou intervenant social, enseignant, animateur ?*

## Au programme....

### **Les mondes virtuels et les jeux vidéo : éducation ou addiction ?**

Thomas GAON, psychologue clinicien en addictologie

*Un nouveau type de jeu vidéo essentiellement basé sur la technologie du virtuel est apparu ces dernières années. Plus de cinquante millions de personnes fréquentent quotidiennement ces mondes persistants. Qu'en est-il vraiment de ces mondes virtuels qui suscitent souvent des craintes ou fascinations excessives ? Quels sont les risques de dépendances ? Conseils pour prévenir, orienter et exposer de situations cliniques.*

### **Comment remettre le père en scène ?**

Marie THEAULT, thérapeute familiale et médiatrice familiale

*Malmenée, contestée, réinventée, la place du père a été profondément interpellée ces dernières années et les conséquences sont lourdes. Nous aborderons : le statut paternel ces dernières années, les différents visages de la paternité, le père et le développement psycho-affectif de l'enfant et de l'adolescent ; médiation familiale, comment favoriser le partage des responsabilités parentales ?*

13 h 15

### **CROISEMENTS DU MIDI....**

**Documentation à disposition, vidéos en libre service, jeu "Parents en jeu", présentation de la pièce de théâtre "L'Ogrelet".**

14 h 30

**Conférence - débat**

### **"La parentalité mise à l'épreuve"**

Alain BOUREGBA, psychanalyste, directeur de la Fédération des relais enfants-parents

Auteur du livre "Les troubles de la parentalité", Dunod, 2002

*La crise du couple, la crise d'adolescence, le handicap d'un enfant, la maladie, l'incarcération, sont autant de mises à l'épreuve possibles de l'exercice de la parentalité. Par l'observation de ces situations de crises et leur analyse, nous verrons comment elles sollicitent tel ou tel aspect de la parentalité, comment elles pointent les processus en jeu dans l'exercice d'une responsabilité parentale et, au-delà, comment faire pour mieux soutenir précisément cet exercice.*

16 h 30

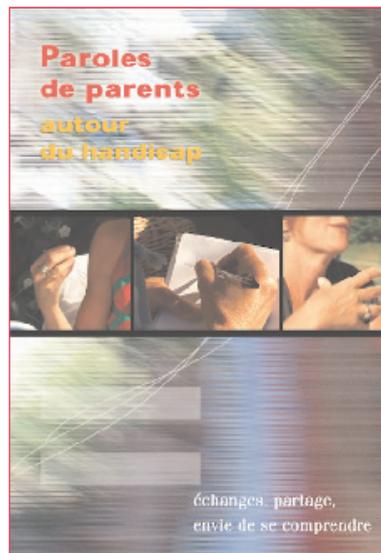
**Clôture de la journée**

L'objectif de cette journée est de donner des outils aux professionnels pour qu'ils puissent construire, à leur tour, des ateliers locaux et bénéficier d'informations pertinentes et actualisées sur les difficultés rencontrées à la fois par les parents et les enfants confrontés à des situations mettant en péril les liens familiaux : rupture du couple, incarcération, crise de l'adolescence, situation de handicap, recomposition de la famille...

**La matinée était réservée à cinq ateliers-débats**, chacun abordant une déclinaison du thème principal présentée par un professionnel.

Ces échanges permettent, en plus de l'aspect formateur, d'apprécier les pratiques, d'en mesurer l'impact au regard de l'évolution législative d'une part et, d'autre part, d'une certaine prise de conscience de la collectivité.

Après le déjeuner pris en commun, les participants ont pu assister dans le cadre des «Croisements du Midi» à la projection du film *Paroles de parents autour du handicap*, réalisé par Bénédicte Mourgues en 2006. Ce film est né de la rencontre entre parents d'enfants valides, parents d'enfants en situation de handicap et des professionnels.



Beaucoup de participants ont choisi d'assister, dans la salle principale, à la présentation par la Compagnie Desiderata de *L'Ogrelet* avant sa venue à Carentan le 10 novembre.

Ils pouvaient aussi se rendre au stand de la Librairie Ocep de Coutances qui proposait des ouvrages en relation avec le thème de la journée, ou découvrir les nouveautés du site [www.reseau-parental.50.net](http://www.reseau-parental.50.net) animé par J-Marine Wibaux, webmestre du REAAP.

## Un échange de bons procédés

Cette édition 2007 fut aussi celle de l'innovation en matière de partenariat avec la collaboration active de la classe de BTS Assistanat de Direction de l'établissement La Providence d'Avranches.

*Les onze élèves avaient en charge, tout au long de la journée, la prise de notes à partir desquelles a été rédigé ce livret « Les Actes ».*

Elles se sont donc réparties dans les ateliers après avoir accueilli dès le matin les participants :

- La pluriparentalité en France: Margot Golmund et Angélique Martin
- La vie de famille avec un enfant handicapé : Vanessa Simon, Julie Lelouet et Aurélie Dumont
- Les boucs émissaires, facteurs de risques : Charlotte Mayadoux et Stéphanie Chauwin
- Les mondes virtuels et les jeux vidéo : Fanny Lesaint et Pauline Cordon
- Comment remettre le père en scène : Élise Aubril, Audrey Hatte et Aurélie Dumont

La journée terminée, leur mission se poursuivait avec celle, difficile et ardue, de la retranscription des débats. Pour trois d'entre elles, cette expérience sera déterminante pour l'obtention du diplôme de fin d'année.

Sylvie Levasseur, chargée de communication à la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, les a épaulées tout au long des réunions préparatoires qui se sont déroulées dans leur classe et au Siège de la Caf, dans une ambiance studieuse et dynamique.



*De gauche à droite :  
Françoise Maupas, représentante de  
la Direction Départementale des  
Affaires Sanitaires et Sociales*

*Nicolas Beauque, Directeur Adjoint  
de la CAF de la Manche*

*Florence Berruer, coordonnatrice  
du REAAP*

*Magali Jacquet, Responsable des  
Travailleurs Sociaux de la CAF de  
la Manche*



## Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la Manche



# Le REAAP en France

## LES TEXTES FONDATEURS

- **Circulaire DIF/DAS/DPM n° 99/153 du 9 Mars 1999 relative aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.**  
*Création des REAAP pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif par l'échange, l'entraide et la solidarité entre parents.*  
*La " charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents ", annexée à la circulaire, fixe les principes d'action et d'animation.*
- **Circulaire interministérielle n° 2001-150 du 20 Mars 2001**  
*Confirmation des objectifs généraux de ce dispositif et fixation de nouvelles priorités : une plus forte implication des parents, la construction d'un partenariat plus intensif entre les familles et l'école et une meilleure articulation avec les dispositifs existants.*
- **Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2003/317 du 12 Juin 2003 relative au développement des REAAP.**  
*Confirmation des principes de la Charte de 1999. Clarification de l'implication des parents et de la place des professionnels.*  
*Définition des grands domaines de l'action des REAAP.*  
*Modification des modalités d'animation des réseaux au plan national.*
- **Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DPM/DIV n° 2004/351 du 13 Juillet 2004**  
*Renforcement des missions de coordination et d'impulsion des instances de pilotage des réseaux. Cette circulaire a été reconduite pour 2005.*
- **Circulaire N°DIF/DGAS/2B/DESCO/DIV/DPM/2006/65 du 13 février 2006**  
*Incitation à réaliser un diagnostic territorial partagé, à renforcer le travail en partenariat, à coordonner les différents dispositifs ( CLAS, PIF...).*  
*Une nouvelle charte des REAAP est annexée à la circulaire.*

## LES OBJECTIFS DES REAAP

- Favoriser le développement des initiatives de soutien et d'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale.
- Mettre en réseau les différents porteurs de projets

## LES VALEURS DES REAAP

- Valoriser les compétences des parents
- S'adresser à **tous** les parents
- S'appuyer sur l'existant

# Le REAAP dans la Manche

## LE PILOTAGE

Le REAAP 50, d'abord intitulé Réseau de Soutien à la Fonction Parentale existe depuis fin 1999. Il est piloté par la CAF, en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS, qui finance ce dispositif. Ses orientations sont définies dans le cadre d'un Comité de Pilotage composé de : la CAF, le Conseil Général, la MSA, ainsi que les services de l'Etat concernés (DDASS, Direction Départementale Jeunesse et Sports, Education Nationale, Direction Régionale des Affaires Culturelles). Ce Comité est aussi chargé de définir les orientations départementales relatives aux Projets Educatifs Locaux et aux Contrats d'Accompagnement à la Scolarité.

## LES RÉALISATIONS

**Le comité de pilotage du REAAP a défini trois grands domaines d'intervention :**

- **Actions à destination des parents**  
Financements de projets locaux : conférences-débats, cafés des parents, théâtre-forum...  
Organisation de journées départementales : ateliers et conférences thématiques.  
Orientation de parents vers des porteurs de projets locaux.  
Organisation d'actions sur des territoires ruraux ou semi-ruraux, destinés à répondre aux préoccupations des parents et à lancer une dynamique de soutien à la parentalité, en partenariat avec les acteurs locaux, la CAF et le REAAP
- **Actions à destination des porteurs de projets**  
Organisation de cycles de formation en faveur des professionnels et des bénévoles (méthodologie de projet de parentalité, les groupes de parents : du projet à la pratique, accompagner la parentalité).  
Organisation d'une Rencontre Départementale des intervenants parentalité (ateliers-débats, conférences, présentations d'outils).  
Animation de groupes de travail thématiques (échanges de pratiques, gestion du site [www.reseau-parental50.net](http://www.reseau-parental50.net)).
- **Action d'information**  
Site internet [www.reseau-parental50.net](http://www.reseau-parental50.net)



## *Les Ateliers*

<b>Atelier la pluriparentalité</b>	<b>9 à 16</b>
<b>Atelier la famille et l'enfant en situation de handicap</b>	<b>17 à 21</b>
<b>Atelier les boucs émissaires</b>	<b>22 à 27</b>
<b>Atelier les mondes virtuels</b>	<b>28 à 33</b>
<b>Atelier la place du père</b>	<b>34 à 41</b>



10 h  
12 h

## LES ATELIERS

### ***La pluriparentalité en France : de la logique substitutive à la logique additionnelle ?***

Didier LE GALL, professeur de sociologie, université de Caen  
*Familles recomposées, adoptives, d'accueil, homoparentales ou recourant aux aides médicalisées à la procréation : autant de parentés parallèles qui ne manquent pas de soulever nombre de questions.*

*Que faire des parents en plus ? Que font nos sociétés quand des parents sociaux s'ajoutent aux parents biologiques ?*

*Retranscription : Margot Golmund et Angélique Martin*

**D**e nos jours, avoir un enfant est souvent un but, une logique de résultat (il faut un enfant à tout prix) : l'enfant étant devenu pour les couples un support identitaire essentiel. Si hier, le géniteur des enfants était le mari de la mère, ce n'est plus toujours le cas désormais.

De nos jours, on voit bien, quelles que soient les familles que l'on prenne, tout un mouvement se développer dans lequel les parents ne sont pas les géniteurs de l'enfant.

Augmentation des familles d'accueil, familles adoptives, familles recomposées, familles recourant à la procréation médicalement assistée, mais aussi depuis 1996, les familles homoparentales, c'est-à-dire des couples de même sexe qui accèdent à la filiation homoparentale.

Même si ce n'est pas reconnu par le droit, et bien toutes ces familles mettent en scène ce qu'on appelle des « **parentés parallèles** »

**Des relations parentales avec des enfants dont les parents ne sont pas les géniteurs sont à l'œuvre dans bon nombre de familles aujourd'hui.**

Notre système de filiation occidental est par tradition peu enclin à donner droit de cité à ce qu'on appelle les parentés additionnelles.

D'où les questions suivantes :

- Ces parentés parallèles peuvent-elles bénéficier d'une reconnaissance ?
- Un enfant peut-il avoir plusieurs pères et plusieurs mères ?
- Ces derniers doivent-ils avoir le même statut ?
- Comment répartir et différencier les droits et les obligations entre ces parents ?
- A qui l'enfant doit-il être apparenté ?

Voilà tout un ensemble de questions non assurées mais que l'on ne pourra très longtemps éluder pour 3 bonnes raisons :

- 1° : convention internationale de la Haye de 93, les enfants ont désormais le droit de connaître leurs origines. La France est signataire de ce traité.
- 2° : parce que divers mouvements d'opinion relayés par des psychologues et des psychanalystes se sont élevés au nom de l'intérêt de l'enfant contre l'anonymat des donneurs concernant les procréations médicalement assistées, et contre le fait que la filiation adoptive plénière efface pour ainsi dire la filiation d'origine.

3° : parce que les premiers concernés sont les premiers à le souhaiter de plus en plus nombreux ; bien sûr ce sont les adoptés, qui se sont regroupés en association, mais aussi les parents naturels, certaines mères ayant abandonné leur enfant en accouchant sous X et s'étant regroupées en association sous l'appellation « les mères de l'ombre » où elles militent pour des retrouvailles avec leur enfant. Il ne s'agit pas de capter l'enfant de nouveau, mais de pouvoir vivre en assumant le fait qu'un enfant mis au monde vit quelque part.

## LE SYSTEME DE FILIATION DE NOS SOCIETES OCCIDENTALES

Tout d'abord, qu'est-ce que la filiation ?

Tout le monde le sait. Mais redéfinissons le terme, en nous reportant au dictionnaire de l'éthologie et de l'anthropologie publié par Pierre Bonté et Michel Izard. On y lit une chose simple : **la filiation désigne une parenté unissant un enfant à son père et à sa mère.**

Ainsi dans nos sociétés occidentales nous sommes apparentés de la même manière à notre père et à notre mère.

Pourtant, d'autres sociétés ne traitent pas de la même façon ces liens.

Souvent un seul parent est pris en compte : **filiation unilinéaire.**

Chez les Nubiens du Soudan et Indiens Omer, les individus reçoivent leur identité du père : **filiation patrilinéaire.**

Chez les Iroquois, c'est le contraire : les individus reçoivent leur identité du père : **filiation matrilinéaire.**

Pourquoi ces exemples : pour montrer que notre système de filiation est un montage possible parmi d'autres.

**La filiation relève d'un choix culturel qui n'a rien à voir avec la dimension biologique.**

Exemple pour illustrer cette idée : père IRD (les pères infertiles ou stériles qui ont accepté que leur conjointe ait pu se faire inséminer avec le sperme d'un donneur anonyme) et parents adoptifs.

Pères et parents légitimes, de l'enfant légitime, que la femme met au monde ou adopté, mais aucun lien de sang.

La spécificité de notre système de filiation remonte à loin, quand l'aristocratie a survalorisé les liens du sang, dans notre imaginaire social.

Le lien du sang a longtemps été perçu comme un des vecteurs de transmission de caractère particulier. Ainsi à cette époque, le parent social (l'autre conjoint) devenait un parent de substitution dans le cas de remariage ou de veuvage.

Moralité, si nous prenons tous ces éléments en compte, nous remarquons que nos sociétés occidentales, en particulier en France, n'ont pas d'expérience en matière de coparentalité, excepté une : le parrainage.

Mais il s'agit d'une filiation purement spirituelle qui ne relève pas du droit et se distingue de la parenté naturelle : il n'y a donc pas de concurrence. Il s'agit d'une logique de suppléance en cas de problème.

Pour le reste, si l'élection affective prend de plus en plus d'importance dans la parentalité, notre société n'est pas prête à reconnaître cette coparentalité.

On peut alors se poser les questions suivantes :

- Que faire des parents en plus ?
- Que font nos sociétés quand des parents s'ajoutent aux parents biologiques, aux parents par le sang ?

Prenons 3 exemples :

- Assistance médicale de procréation (IAD)
- Familles adoptives
- Familles recomposées

**1er cas** : IAD : rendue possible dès 1973. Un couple vivant en concubinage ou marié depuis 2 ans, c'est la loi, et dont l'homme est infertile peut demander à ce que la femme soit inséminée par le sperme d'un donneur anonyme.

L'homme infertile ou stérile devient le père légitime de l'enfant alors qu'il n'en est pas le géniteur. Le donneur anonyme n'a aucune existence légale selon la loi bioéthique de 1994. Le géniteur est évincé : il n'a pas d'existence juridique.

**2ème cas** : l'adoption légale fait un retour en 1804 avec Napoléon mais elle ne concerne à cette époque que les majeurs : il s'agit surtout d'un choix successoral.

Avec les mineurs, il y a le souhait de construire une véritable relation avec l'enfant. La volonté de protéger les parents sociaux a donc émergé.

L'adoption plénière votée en 1966 vient consacrer cette tendance.

Avec l'adoption plénière, l'enfant n'a plus aucun lien avec ses parents biologiques : il change de nom et n'est pas censé connaître ses géniteurs. Ces derniers ne peuvent rétablir leur filiation originelle avec l'enfant.

Comme pour l'IAD, il s'agit donc bien d'évincer les géniteurs pour asseoir la parentalité sociale.

**3ème cas** : famille recomposée après divorce.

Cas différent puisque un, voire, deux nouveaux acteurs, s'ajoutent à la donne familiale. En général, l'enfant vit avec sa mère et le beau-père et retourne les week-ends et pendant les vacances chez son père et éventuellement sa nouvelle conjointe. Même si le lien est plus visible au sein de la résidence principale de l'enfant, il est difficile de nier qu'il y a là une situation de pluriparentalité.

Pourtant, la loi ne reconnaît dans ce cas que les parents biologiques ; les beaux-parents ne sont que des étrangers aux yeux de la loi : ils n'ont pas d'existence juridique.

Pour exemple, s'ils souhaitent leur léguer leurs biens, ceux-ci sont taxés à 60%.

Aussi ce 3ème cas peut nous amener à nous poser un certain nombre de questions :

- A quel parent l'enfant est-il le plus souvent confié après un divorce ?
- Quelle relation doit entretenir un père et un beau-père ?
- Quel est le rôle de la belle-mère et quel rapport a-t-elle avec les beaux-enfants ?

A ces questions, on constate les choses suivantes : dans 70% des cas, l'enfant est confié à la mère. On remarque aussi que le beau-père non gardien retrouve plus facilement quelqu'un.

Les relations entre père géniteur et beau-père ne sont pas toujours faciles.

Si certains sont en conflit, il est préférable d'aller dans le sens de l'ouverture dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin on constate parfois que les belles mères ne se sentent pas concernées par l'éducation des enfants de leur conjoint.

Dans ces trois cas, dès lors qu'il existe des situations de pluriparentalité, c'est le droit privilégiant la logique substitutive à la logique additionnelle qui vient dire qui sont les parents.

Même si le droit protège les filiations volontaires (parents adoptifs, IAD), le biologique constitue souvent la référence pour établir la filiation.

La loi de 1972, avec la recherche en paternité, confirme cette idée. Tantôt prime le lien social, tantôt le lien du sang ; il existe donc une torsion entre la volonté et le sang.

Quelques exemples de femmes confrontées au quotidien à ces situations de pluriparentalité :

**IAD** : découverte de l'infertilité ou stérilité chez un homme : épreuve difficile pour un couple et souvent vécue comme une blessure intime pour l'homme.

Pourtant dans la société actuelle, il est difficile de se résoudre à faire le deuil de son désir d'enfant, en particulier pour les femmes.

Citation de l'historienne Yvonne Kniliclerc :  
« *Ce désir s'exprime comme un droit à l'enfant* ».

Pour les couples, reste à choisir entre adoption et IAD.

D'après les entretiens réalisés par une doctorante auprès des mères ayant eu recours à l'IAD, cette option semble avoir leur faveur pour les raisons suivantes :

- Expérimentation de la grossesse
- Sauvegarder une part du lien biologique
- Partager quelque chose dès le moment de la conception
- Pour certaines, stérilité du mari, mais pas elle

Evidence de la préservation d'un lien du sang, satisfaire un besoin de maternité.

### **Témoignages :**

« c'était mieux d'avoir un recours à un donneur et moi de me retrouver enceinte.

Au moins, un enfant de l'un de nous deux, c'est important ».

« Tant qu'on ne m'avait pas dit que je ne pouvais pas être enceinte, c'était pour moi une évidence, je m'étais dit, il faut essayer ».

Reste que pour ces femmes, il faut attendre que leur mari fasse le deuil de sa stérilité et prenne aussi cette décision : « la décision d'accepter d'avoir un enfant, son enfant, mais que le géniteur soit quelqu'un d'autre ».

Dès lors beaucoup de questions se posent :

- A qui l'enfant va ressembler ?
- Doit-on choisir un donneur qui ressemble au mari ?
- Ce à quoi les CECOS s'attachent, le poids du secret est-il lourd ?
- Doit-on le révéler à la famille ?

A cela, on remarque que les couples sont guère disposés à le révéler à leur proche. Selon témoins, les nouveaux parents ne disent pas toute la vérité.

En effet, la stérilité masculine associée à l'impuissance reste tabou, alors que la stérilité féminine est plus acceptée

Pourquoi ne pas dire stérilité du couple ?

Stérilité :           féminine = 37%  
                          masculine = 20%  
                          inconnue = 8%

Craintes des futures mères : que l'enfant ait peu de ressemblance avec le mari.

## Aussi, les parents doivent-ils révéler le secret à l'enfant ?

Beaucoup ne disent rien, pour ne pas perturber l'enfant et le bien-être familial. Au fil des années, le mensonge s'apparente à la réalité. Beaucoup de femmes finissent néanmoins par se confier à une personne de confiance car elles ont besoin de parler même s'il y a un risque que le secret soit divulgué.

Parfois, le donneur peut refaire surface, souvent pour des raisons anodines :

Hospitalisation de l'enfant (médecin qui demande des renseignements au père).

Une mère dit : « Mon enfant s'est fait opérer d'une hernie, et c'est mon mari qui a fait l'entrée avec l'anesthésiste ; celui-ci lui a demandé s'il avait des problèmes cardiaques, pour info bien sûr.

Mon mari lui a dit de ne pas se fatiguer, mon fils est né par IAD.

Cela n'est pas facile ; on est confronté à la question ; ce n'est pas facile, mais c'est toujours comme ça. »

Trait de caractère qu'aucun des deux parents n'auraient :

« Des fois, elle a un caractère entier, et ça c'est pas moi ; c'est pas mon mari non plus parce qu'il est vraiment cool. C'est une petite fille stressée, tout comme moi, mais aussi directive, avec des idées bien arrêtées, mais surtout têtue. Ni l'un ni l'autre nous ne sommes têtus ; donc de qui elle tient ? On pense quand même au donneur. »

On voit bien que nombre de mères se posent de nombreuses questions quant au caractère tant physique que moral du père biologique, terme qu'elles emploient faute d'évoquer le géniteur qui présente pourtant l'avantage de distinguer conception et paternité.

Leur discours est aussi révélateur de nombre de confusions.

Aussi plutôt que de renvoyer le donneur à son inexistence juridique, donc à l'état de substance finalement, certaines mères l'évoquent bien comme une personne à part entière. Aussi, se remémorant l'instant de l'accouchement, elles déclarent :

« Le donneur était là, mais c'était comme si c'était mon mari qui l'avait fait quand même. »

Et une autre de dire :

Et une autre encore poussant la confusion à son paroxysme déclare à propos de sa fille :

« Si je lui dis que son père était un donneur, elle voudra peut-être le connaître, et comme c'est anonyme, elle se posera des questions pour rien. C'est lui (en parlant de son mari) le vrai père de toute façon. »

Et elle termine en disant :

« Je pense que ça ne donnerait rien d'aller lui chanter que ce n'est pas son père, alors que l'autre finalement ne le sera jamais. »

Donc si le droit tranche clairement, il n'en reste pas moins que du fait de la survalorisation des liens du sang dans notre imaginaire social, et de l'absence de termes précis dans notre langue courante, des mères IAD décrivent leur situation en référence à une double paternité, ce qui ne peut être entrevu que de manière concurrentielle.

#### **ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS SUR :**

- **Les problèmes de trafic d'enfants (Afrique) : dans l'esprit de certaines personnes, un enfant Africain adopté reste Africain avant tout.**
- **Problème de propriété de l'enfant.**
- **Dans le futur, hecto genèse : utérus artificiel.**
- **Doit-on révéler à l'enfant qu'il est issu d'une « IAD » ?**
- **L'importance du lien social par rapport au lien du sang.**





10 h  
12 h

## LES ATELIERS

### ***La vie de famille avec un enfant en situation de handicap***

Eric PIRIOU, psychologue, conseil et formation en sciences humaines

*L'arrivée d'un enfant avec un handicap bouleverse l'équilibre familial, questionne les parents sur l'exercice de leur parentalité : comment accompagner un parent apprenant la situation de handicap de son enfant ? Comment garder ses repères éducatifs, et préserver la cellule familiale du risque d'envahissement des conséquences du handicap ? De quels relais ont besoin les parents pour se ressourcer ? Comment les aider à repérer les compétences de leur enfant et favoriser son inclusion dans leur environnement de vie ?*

*Retranscription : Vanessa Simon, Julie Lelouet  
et Aurélie Dumont*

*Les intervenants de ce groupe sont Eric Piriou, Psychologue et Louis Victoria, éducateur d'Instituts Médico Educatifs (IME). Les participants étaient essentiellement des femmes, (animatrices RAM, éducatrices de jeunes enfants, bénévoles, coordinatrices PEL, auxiliaires de puériculture, psychologues et travailleurs sociaux...).*

**L**es intervenants ont commencé en présentant un film réalisé par Jean Itard en 1969 qui traite du handicap. Avant 1950, on utilisait les mots « débilité, inutile, idiot, irresponsable, dégénéré » pour parler des handicapés.

Selon l'origine anglaise du mot, handicap signifierait : notion de compensation et d'égalité des chances entre les personnes.

On constate une évolution dans la perception du handicap dans les années 60-70. Les hôpitaux psychiatriques ont notamment été créés à partir de 1960 et les instituts médico éducatifs (IME) à partir de 1975.

Au fil du temps, le vécu du handicap évolue. On peut repérer quatre paliers : le déni, la protection, la revendication et la diffusion.

### **Dans un premier temps, le déni.**

A l'annonce du handicap de leur enfant, les parents se disent « non, ce n'est pas possible, pas lui ! ».

En effet, après le diagnostic, il leur est impossible d'y croire. Alors ils consultent plusieurs spécialistes pour infirmer ou réparer le diagnostic.

Il y a une volonté de stimuler l'enfant pour qu'il se développe comme les autres, mais cela provoque une douleur pour l'enfant et augmente la déception des parents.

Le 30 juin 1975, une loi est promulguée pour reconnaître la spécificité du handicap et faciliter l'accueil dans les établissements spécialisés (IME).

En 1972, reconnaissance du polyhandicap congénital et grave. Il y a un travail sur l'accueil, le respect, les acteurs du social et le soutien aux familles. Il y a donc beaucoup de moyens humains et matériels mis en place. Les parents sont porteurs de projets et ont une volonté de s'impliquer dans et avec la société. Tout cela dans le but de répondre à des besoins réels et existants suite à la prise de conscience individuelle et collective.

### **Ensuite, une phase de protection.**

D'après les parents, il faut faire attention à leur enfant car il n'est pas comme les autres et pensent être incompris par leur entourage. Ils reconnaissent petit à petit la spécificité de leur enfant handicapé, de sa fragilité et ont donc le sentiment de ne plus être comme tout le monde. Ils mettent en place des habitudes de vie adaptées à l'enfant et pour cela se mettent à l'écart de la vie sociale « d'avant ». Les parents surprotègent leur enfant en coupant les liens avec l'extérieur, ce qui handicape leur vie. Il faudrait leur apprendre à garder une vie « normale ».

En 1989, vote de la Loi sur la volonté d'intégration dans le cadre scolaire. Il y a le développement des Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) pour faciliter les phases d'intégration. Les IME se développent également et deviennent plus facilement accessibles à tout le monde.

### **Puis, la revendication.**

« Je suis un parent d'enfant en situation de handicap ». Les parents revendiquent leur rôle pour servir la cause des enfants handicapés afin qu'ils soient reconnus et vus par l'entourage social. Ils développent donc beaucoup d'énergie, en s'investissant dans les associations pour répondre à l'avenir des enfants et pour mobiliser les autres.

Loi 2002-2 et Loi 2005-102 : volonté de redonner une lisibilité au texte de 1975 pour réguler le dispositif afin que le projet de l'utilisateur prime sur celui de la structure. Il y a un phénomène « d'inclusion », c'est-à-dire essayer de se dire pourquoi la société n'est pas construite dès le départ en prenant en compte toute la population, même avec le handicap. Par exemple, pour certains établissements, l'entrée réservée aux handicapés se situe à l'arrière, alors qu'elle devrait être au même niveau que l'entrée principale. En Europe du Nord, ce sujet est plus développé par rapport à l'accès aux bâtiments. De même l'inscription à l'école devient systématique pour les enfants en âge scolaire à leur école de référence.

### **Enfin, la diffusion.**

« Je suis un parent, il est un enfant ». Les parents veulent accéder à une vie ordinaire et ont envie d'être comme tout le monde. Il y a une perspective d'épanouissement du couple conjugal en dehors de la défense du handicap. Il faut cultiver de plus en plus la différence.

*Dans la salle, une personne fait une remarque en disant que lorsqu'il y a un handicap mental, il y a quand même deux mondes différents.*

*Eric Piriou : Le parent doit également apprendre à échanger; il s'inquiète autant sur l'avenir de son enfant, que des parents d'enfants « normaux ».*

*La salle : la maman d'un enfant « normal » doit être plus rassurée que l'autre maman.*

*Eric Piriou : elles s'inquiètent toutes les deux pour leur enfant, qu'il y ait handicap ou non.*

Les parents s'interrogent sur les conditions de vie de leur enfant quand ils ne seront plus là. Le système « baluchon » est évoqué : il s'agit de personnes qui viennent au domicile de la famille pendant 48 h pour s'occuper de l'enfant permettant aux parents de partir quelques jours. L'enfant reste donc à domicile et garde son cadre habituel.

Les parents peuvent ainsi s'épanouir pleinement dans leur vie de couple. Il leur faut du temps aussi pour s'occuper des autres enfants.

Pour avoir une bonne cohésion dans la vie de famille, il faut qu'il y ait un rapport équilibré entre tous les enfants.

Pour illustrer ces explications, les participants ont écouté une chanson de Linda LEMAY « Ceux que l'on met au monde » avant de travailler en groupe de réflexion pour répondre à deux questions.

### **Dans quelle phase se situe la mère ?**

### **Que peut-on faire pour l'accompagner ?**

En écoutant cette femme qui raconte l'histoire de son enfant handicapé, nous avons ressenti beaucoup d'émotion dans les différents groupes.

Lors de la mise en commun, certains y ont vu de la protection avec une relation fusionnelle tandis que d'autres, plutôt du déni.

En effet, on ressent une certaine culpabilité dans les paroles.

La discussion dévie sur une remarque : « Lorsque le handicap n'est pas détecté pendant la grossesse, la culpabilité est reportée sur le personnel médical ».

En effet, accuser un tiers aide les parents.

C'est la responsabilité originelle : essayer de trouver la responsabilité, la reporter sur quelqu'un.

Les intervenants valorisent le travail des participants et leur expliquent qu'il est important de prévenir les parents des moments difficiles à surmonter car cela peut les libérer.

Dans la chanson, la maman souhaite la mort de son enfant car elle s'angoisse pour l'avenir.

C'est un sentiment normal d'après les intervenants, car elle veut tuer le handicap et pas seulement l'atténuer.

Ce qui peut aider la mère, c'est de donner du sens à sa vie et la rendre possible et réalisable.

Il faut savoir comment accueillir, même si ce n'est pas toujours facile d'entendre la mauvaise nouvelle.

La Loi de 2005 prévoit de mieux accompagner les familles dès l'annonce du handicap.

*Une personne dans la salle intervient : « A notre époque les choses doivent se dire, mais il faut savoir comment les dire ».*

*Réponse : il faut travailler à la façon de penser et de réfléchir à l'annonce du handicap, et gérer l'angoisse du non-savoir quand les médecins n'ont pas la possibilité d'y répondre.*

L'atelier se termine avec la présentation de quelques livres.

### **Fragments sur le handicap et la vulnérabilité**

Charles GARDOU : ce livre retrace l'histoire du handicap du côté des parents et de la société.

### **Le miroir brisé**

Simone SAUSSE : il porte sur les relations mère-enfant, plus le père.

### **Une affaire personnelle et Dites-nous comment survivre à notre folie**

Kenzaburo Oé qui traite du regard du père sur l'enfant.

*Notre sentiment : les intervenants ont évoqué ce sujet avec beaucoup d'humour.*

*Ce fut très intéressant, vivant. Les participants étaient très attentifs et réactifs ; la compréhension était relativement facile.*

*Le support vidéo et audio était adapté.*

*Le support audio a suscité beaucoup d'émotion.*





10 h  
12 h

## LES ATELIERS

### ***Les boucs émissaires, facteurs de risques suicidaires chez les jeunes***

Eric VERDIER, psychologue, chercheur à la Ligue des Droits de l'Homme et en 2007 à la Ligue Française pour la Santé Mentale.

*E. Verdier a mené une recherche-action pour comprendre les facteurs de vulnérabilité exposant des jeunes discriminés (ou craignant de l'être) à une mise en danger d'eux-mêmes, et pour cerner les facteurs de protection les plus pertinents. Quelles sont les discriminations qui peuvent isoler ? Comment agir quand on est parent ou intervenant social, enseignant, animateur ?*

*Retranscription : Charlotte Mayadoux et Stéphanie Chauwin*

*Eric Verdier est psychologue de formation.*

*Il a quitté la Ligue des Droits de l'Homme pour la Ligue de la Santé Mentale.*

*Il a conduit pendant trois ans une recherche « discriminations vécues ou craintes et conduites à risque létal chez les jeunes (15-25 ans).*

*Le but était de comprendre pourquoi tant de jeunes se découvrant différents sur le plan de la sexualité, tentaient de se suicider.*

*L'étude concerne surtout les jeunes homosexuels mais on ne pouvait pas nommer le chantier « discrimination des homosexuels » car les jeunes n'osaient pas venir en parler et les adultes, y compris les professionnels, l'appelaient « atelier pédé ».*

*Suite à cette recherche-action : rencontre de nombreux jeunes concernés par bien d'autres questions, ce qui a conduit à une seconde étude sur 4 ans.*

***La Basse-Normandie est région pilote : formation d'une vingtaine de professionnels et bénévoles associatifs, création de groupes de paroles destinés à recueillir la parole des jeunes en souffrance et trouver de pistes pour s'en sortir.***

**L'**homosexualité, un niveau social modeste combinés à une couleur de peau non blanche, nourrissent les discriminations et conduisent les personnes discriminées à adopter des comportements à risque.

Telle est la conclusion de la « recherche action » menée par le psychologue Eric Verdier.

C'est le mécanisme de « bouc émissaire » (personne qui est désignée par un groupe comme devant endosser un comportement social que ce groupe souhaite évacuer) qui est apparu comme le plus pertinent à analyser, à la fois pour les jeunes et pour les professionnels en contact avec eux.

Eric Verdier s'appuie sur des travaux, principalement d'auteurs québécois, qui apportent un éclairage sur les formes de discriminations, les mécanismes, les comportements et les personnalités en jeu.

## Trois formes de discriminations (Travaux de Flora Leroy-Forgeot).

Il existe trois formes de discriminations (travaux de Flora Leroy-Forgeot).  
L'image de l'iceberg montre qu'il y a une partie visible, ACTIVE (insultes, viol, meurtre, priver quelqu'un de...) que la société combat, et deux parties plus cachées, diffuses, contre lesquelles il est difficile de se défendre.



**1. La forme ACTIVE** : Forme traditionnelle => quelque chose de revendiqué par le discriminant qui est visible, conscient. Cela va de l'insulte (« casser du pédé », « tabasser les noirs », ...) au meurtre ou au refus de servir une personne. Stigmatisation qui tombe sous le coup de la loi. Il existe des associations. On peut être aidé.

**2. La Forme PASSIVE** : se voit moins que la forme active, forme liée au suicide. Les gens se disent non racistes mais oublient à un repas que les musulmans ne mangent pas de porc : lien avec le déni d'existence (racisme + islamophobie). C'est un travail sur soi en permanence. ...

**3. La Forme de DETOURNEMENT** (eau froide autour de l'iceberg qui l'entretient), caractérisée par la tolérance.

On admet le groupe discriminé, on positive : « *les gros sont joviaux* ».

On fait une généralité. La personne doit être conforme à ce que je veux ; ce n'est pas discriminant en apparence. Mais il y a quand même un tolérant et un toléré. La tolérance enferme par des stéréotypes. Dans l'exemple, si un gros n'est pas jovial, il sera rejeté par l'ensemble et surtout par les gros.

C'est la notion de bouc-émissaire : nier la singularité de chaque individu.

Pour mener un projet contre les discriminations, il faut aller dans le sens 1, 2, 3. Travailler d'abord sur la 1 pour s'assurer que la personne est protégée par la loi, puis permettre ensuite (2) que la personne puisse s'exprimer librement, parle de sa discrimination. La forme 3 alors, s'écroule toute seule.

### Les mécanismes qui suscitent la discrimination

**Le RACISME** : rejet de tout ce qui ne concerne pas mon groupe d'appartenance. Cela porte sur des signes visibles (couleur de peau, vêtements). Notion d'alterité.

**Le SEXISME** : lié au genre Masculin et Féminin, la personne est assujettie à la loi du groupe. Phénomène de domination. C'est une forme de discrimination.

**L'HOMOPHOBIE** : c'est la peur et le rejet de l'autre en moi. Question de l'intimité.

---

### Risque SUICIDAIRE

d'après les travaux de Bill Ryan et Jean-Yves Frappier, auteurs québécois

*A lire de bas en haut, de 1 à 4*

#### 4 ACCEPTATION PROFONDE DE SA SINGULARITÉ

C'est la société qui a tort (elle perpétue des mythes)

Appropriation de sa différence



#### 3 DIFFÉRENCE ENTRE SOI ET LES AUTRES

Je suis différent (ex homosexuel), et j'ai l'estime de moi, mais je déteste les autres comme moi, c'est eux qui sont différents, malades, dépravés

(Étape vulnérabilisante à l'adolescence)



#### 2 INTERIORISATION DE L'OPPRESSION

« Je suis différent, donc je suis malade, dépravé »

(Étape à très haut risque suicidaire)

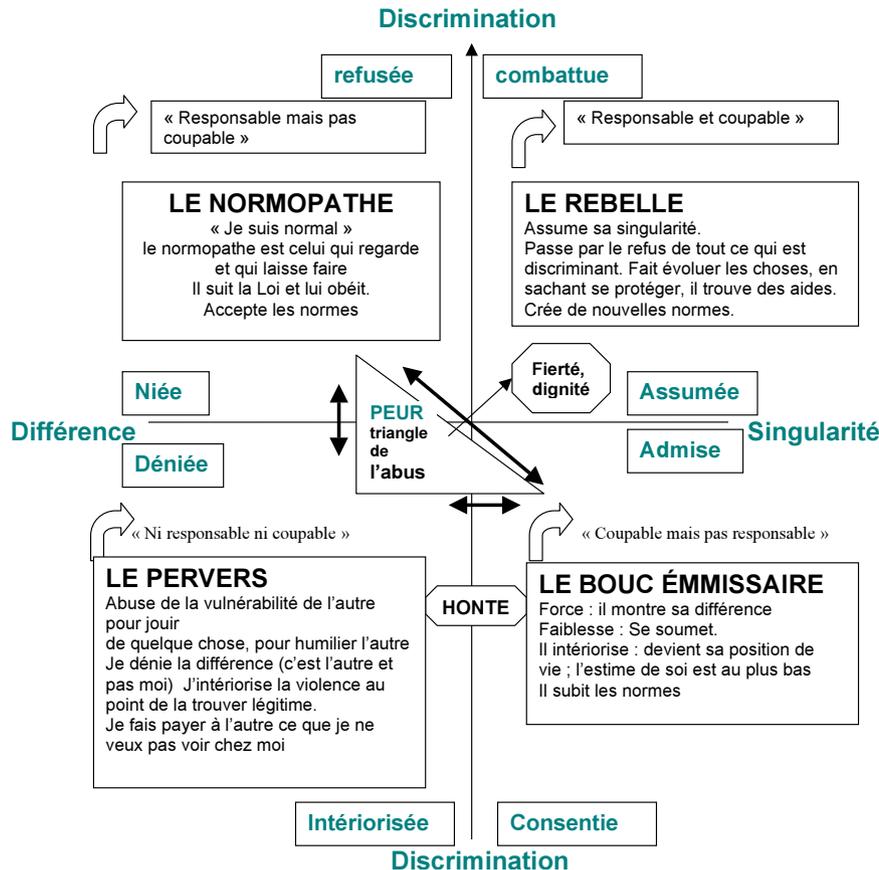


*L'intervention est importante à ce moment pour la personne qui veut aider.*

#### 1 DENI DE SA « DIFFÉRENCE »

Dans la première étape de sa vie, il y a déni de sa différence. « Je ne suis ni malade, ni dépravé, donc je ne suis pas différent. La prise de conscience, surtout lorsqu'elle est imposée par le groupe, est très violente et douloureuse. Viol psychique (Moment important en cas de suicide (violences))

**Comment se développer ? Accepter sa singularité ?**  
**4 stratégies qui forgent la personnalité.**  
**Une seule libère. D'après les travaux de Michel Dorais.**



A propos du pervers.

Il y a la tendance masculine, de la virilité qui consiste à adopter un comportement de narcissisme et d'intimidation, et la tendance féminine, la matrilité, de l'ordre de la manipulation et de la victimisation.

La normopathie précède la montée du fascisme.

**« Le monde n'est pas difficile à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire » Einstein.**

Le suicide n'est pas causé par la souffrance en elle-même mais par le déni de souffrance.

Eric Verdier expose aussi **le concept de résilience**.

Il tient en deux choses :

- La capacité à donner du sens à mon histoire
- La possibilité d'avoir un tuteur de résilience, c'est-à-dire un soutien inconditionnel, un regard inconditionnellement acceptant.

### Questions / Remarques faites par la salle :

*Une psychanalyste responsable d'un foyer et qui travaille en milieu carcéral est choquée par le mot « homosexualité » qui pour elle est déjà déterminée (expérimentation) si l'on utilise ce terme.*

Vous avez le point de vue d'un adulte.

*J'apprécie d'échanger avec les jeunes sur leur orientation sexuelle en entretien individuel*

*Rapport avec le manque de relations/communication avec les parents. Crée un lien chez le jeune.*

C'est exact les jeunes font un travail sur eux même.

*Faut-il prendre en compte le facteur social ?*

Oui.

*Pour éviter les discriminations des autres certains se mettent dans un groupe.*

*Le nombre de jeunes pour état dépressif à tendance à tendre vers la rébellion (exclusion possible)*

L'intérêt du groupe est d'être solidaire et de créer un groupe d'expression.

*Etre rebelle évoque la colère. (service de tutelle)*





10 h  
12 h

## LES ATELIERS

### ***Les mondes virtuels et les jeux vidéo : éducation ou addiction ?***

Thomas GAON, psychologue clinicien en addictologie

*Un nouveau type de jeu vidéo essentiellement basé sur la technologie du virtuel est apparu ces dernières années.*

*Plus de cinquante millions de personnes fréquentent quotidiennement ces mondes persistants.*

*Qu'en est-il vraiment de ces mondes virtuels qui suscitent souvent des craintes ou fascinations excessives ?*

*Quels sont les risques de dépendances ?*

*Conseils pour prévenir, orienter et exposer de situations cliniques.*

*Retranscription : Fanny Lesaint et Pauline Cordon*

## I. LE JEU

Le jeu vidéo est né dans les années soixante-dix, après l'invention de la télévision aux USA.

Il a été créé pour les enfants solitaires, la machine représentant un partenaire de jeu.

Initialement sur support informatique avec écran, le jeu vidéo est aujourd'hui sur différents supports :

- Console de salon (PS3, XBOX, WII)
- Ordinateur
- Console portable (PSP, DS)
- Téléphone portable

**Le jeu le plus joué au monde est la réussite (solitaire, spider solitaire).**

Jeux de transposition :

- Tétris
- Pro évolution soccer 6
- Jeux de combat généralement en coprésence (parmi les joueurs de ce type de jeux, certains se sont inscrits aux Arts Martiaux)
- James Bond vient de fléchettes et de ball trap
- Jeux japonais avec l'obsession du ménage

Grâce à certains jeux vidéos, nous pouvons découvrir quelque chose en chemin, qui n'était pas prévu, c'est ce qu'on appelle la sérendipité (les jeux sur la seconde Guerre Mondiale).

Comment jouer :

- Seul
- Coprésence
- En ligne / à distance

Pour jouer, il faut s'immerger dans le jeu : on s'isole de tout ce qui peut déranger. Il faut de la concentration.

Tous les jeux sont limités dans le temps (ils ont un début et une fin).

Pour les jeux hors ligne, on peut s'arrêter quand on veut, on peut mettre en pause ou sauvegarder.

Pour les jeux en ligne (en temps réel), on ne joue pas seul mais en équipe : on ne peut pas s'arrêter avant la fin de la partie.

**Le terme addiction aux jeux n'existe pas, mais on parle d'utilisation excessive, sauf le jeu de rôle en ligne.**

### **Jeu de rôle en ligne**

On joue un personnage dans un monde fantastique, virtuel, potentiellement infini. Un monde juste, gratifiant, narcissique, maternant, non discriminant, protecteur. Il favorise les liens sociaux : on se fait des amis dans le jeu qui ne le sont pas dans la vie réelle.

On contrôle un héros, qui s'allie, vit des aventures et remplit des missions. Plusieurs milliers de joueurs jouent en même temps.

C'est un jeu compensateur à plusieurs niveaux :

- Image de soi
- On choisit son prénom (on change de prénom, donc d'identité ou de genre)

### **Est-ce qu'il existe un degré de jeu selon l'âge ?**

Exemples :

Dofus : 10-15 ans

World of war craft : 15-50 ans

Contrairement aux idées reçues, les jeux vidéo ne sont pas seulement pour les enfants et les adolescents : la personne, enfant, lors de la création des jeux, y joue encore à l'âge adulte.

Sur les jaquettes il y a des recommandations sur l'âge conseillé pour l'utilisation des jeux, c'est ce qu'on appelle le système PEGI.

Pour les jeux de guerre, plusieurs mises en scène sont possibles selon l'âge de l'utilisateur (Mario est moins violent que les autres jeux de guerre).

Les jeux sont sans intérêts car on ne gagne pas.

On gagne toujours car le personnage évolue grâce aux missions.

Les jeux addictogènes donnent toujours envie de jouer.

## II. CE QU'APPORTENT LES JEUX

### Trois choses pour être addicté :

- Environnement socioculturel (pour les jeunes, l'avenir est incertain car il est difficile de se projeter dans l'avenir)
- Autonomie : permet de s'évader sans sortir de chez soi
- Les jeunes qui sont accrochés développent une phobie sociale, narcissique, souvent due à des dysfonctionnements familiaux (absence de père, de modèle, de limites) : ils sont donc fragiles.

## III. DÉPENDANCE

Addiction : vouloir s'arrêter mais ne pas y arriver, être en manque et en être conscient. C'est une fuite du monde de la vie pour être dans un monde meilleur, car on ne se sent pas à sa place dans la vie réelle.

### Signes :

- Jouer toujours au même jeu
- Trop jouer aux jeux
- Ne pas sortir en dehors du jeu
- Plus de moments familiaux
- Sensation de manque
- Enfermement (à la famille c'est normal pendant l'adolescence mais aux amis cela devient inquiétant)
- Echec scolaire

Les adolescents accrochés aux jeux ne deviennent pas des délinquants car ils ont une image d'eux-même tyrannique donc veulent trop bien faire. Ils sont souvent très doués dans les jeux.

Il y a un manque de reconnaissance de la part des parents.

Population entre 20 et 40 ans souvent parents d'adolescents restent dans les jeux, quelles en sont les conséquences ?

Ils connaissent l'univers des jeux, mais restent dans l'adolescence (père=copain), leur vie ne leur plaît pas, ils n'assument pas leur vie d'adulte, les jeux ont une fonction compensatoire.

Dans la culture japonaise, le réel est strict et l'imaginaire est violent.

## **La dépendance entraîne l'échec scolaire c'est pour cela que les parents confisquent les jeux vidéo. Quelles sont donc les réactions des adolescents ?**

Ils ont une réaction violente parce qu'on les prive de leur dernier espace de survie ce qui amène donc à la consultation quand l'enfant, habituellement calme et timide, devient violent.

### **Qu'est-ce qui amène à consulter ?**

Lorsqu'ils touchent le fond ou sur le conseil d'amis qui permettent de se rendre compte de la dépendance.

Tout le monde ne sort pas de la dépendance. C'est pour cela que certaines personnes prennent 6 mois ou une année sabbatique où elles jouent tout le temps (18-25 ans) et après diminuent leur consommation.

Les nouvelles technologies ont été rejetées par certaines générations, consciemment ou inconsciemment, du fait que la culture française est basée sur les livres et l'artisanat.

Il existe une fracture numérique entre ceux qui maîtrisent et ceux qui ne maîtrisent pas les technologies, ce qui cause un fossé générationnel.

Les enfants jouent sur les ignorances de leurs parents en matière de technologies.

A cause des jeux vidéo, il existe une censure sur le corporel et la sensorialité :

- Présence à distance donc sensation d'être immortel
- Le corps ne peut être attaqué
- Inadaptation à la vie car on vit dans l'irréel
- Perte des contacts physiques
- Perte des codes de la société
- Réadaptation au monde réel prend du temps

### **Comment laisser sa trace sur ces environnements ?**

Sur les « chats », pour remettre du visuel on utilise les smileys.

Les jeunes sont propriétaires des outils de communication.

Les jeux vidéo ne sont pas forcément initiateurs de violence.

Les adolescents violents consomment des jeux violents mais ne le deviennent pas en y jouant.

Effets positifs des jeux vidéo :

- Multi tâches
- Mémoire
- Anticipation
- Sérendipité
- Spatialisation en 3D
- Réaction à l'imprévu
- Dextérité manuelle
- Coordination main-œil
- Apprentissage d'une culture bonne ou mauvaise

*Est-il dangereux de jouer sans limites ?*

C'est aux parents de fixer des limites.

*Quels risques court-on lorsqu'on essaie d'éduquer par rapport aux autres groupes sociaux ?*

Environnement plus hétérogène donc plus de difficultés de trouver un semblable.





10 h  
12 h

## LES ATELIERS

### ***Comment remettre le père en scène ?***

Marie THEAULT, thérapeute familiale et médiatrice familiale

*Malmenée, contestée, réinventée, la place du père a été profondément interpellée ces dernières années et les conséquences sont lourdes.*

*Nous aborderons : le statut paternel ces dernière années, les différents visages de la paternité, le père et le développement psycho-affectif de l'enfant et de l'adolescent ; médiation familiale, comment favoriser le partage des responsabilités parentales ?*

*Re transcription : Élise Aubril, Audrey Hatte et Aurélie Dumont*

## LE STATUT PATERNEL AU COURS DES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES

Jusqu'à la moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le père était le symbole de l'autorité. A partir de 1970, on assiste à un déclin patriarcal avec une transformation progressive de la famille. En plus des familles « classiques » apparaissent les familles recomposées, les familles monoparentales et homo parentales. Il y a également une modification du rôle des parents et notamment du rôle du père.

On parle de « **papa poule** », appellation qui donne un rôle féminin au père ; puis « **papa copain** » qui est une manière de se démarquer de l'autorité habituelle du père.

En même temps, on assiste à une évolution de la femme. La contraception est beaucoup mieux maîtrisée et apparaît la notion d'égalité au travail. Cette avancée des femmes a changé l'univers masculin.

Aujourd'hui encore la paternité d'un homme dépend de la femme. Les pères ne décident pas forcément d'être père.

### A QUOI SERT UN PÈRE ?

« *La question ne devrait même pas se poser !* » répond une femme d'un ton agacé.

« *A apporter autre chose que la mère* » répond une femme.

« *Un équilibre* » répond un homme.

« *Une sensibilité différente* » répond un autre homme.

### LES DEUX PARENTS SONT-ILS AUSSI IMPORTANTS L'UN QUE L'AUTRE POUR L'ENFANT ?

Une femme répond : « *oui pour la croissance psychologique de l'enfant* »

En référence au complexe d'Oedipe, le père favorise la différenciation et l'autonomie de l'enfant.

Il conduit l'enfant à renoncer à la satisfaction immédiate. Pour cela il doit être reconnu comme père par la mère. Le rôle paternel et le rôle maternel sont interdépendants.

*Un homme s'oppose et précise que le père peut avoir plusieurs rôles dans la vie de l'enfant.*

Parfois il arrive que l'introduction du père soit vue comme une tragédie dans la relation mère-enfant. Le père intervient comme un « ayant-droit » sur la mère, donc la mère est sujette à un interdit. Le père et la mère sont des rivaux.

Le père est très important dans la construction psychologique de l'enfant. Il s'impose à l'enfant comme le premier représentant d'une loi, symbole d'une autorité et d'un pouvoir. Cependant on remarque que le père a de plus en plus d'échanges avec son enfant, de plus en plus de tendresse et de complicité. Aujourd'hui on a à faire à une génération de nouveaux pères. On parle de génération pluridimensionnelle. La relation à l'enfant n'est plus symbolique mais concrète. *(Des hommes réagissent et parlent entre eux)*

Les pères biologiques sont différents des beaux pères, ces derniers étant tout aussi importants pour l'enfant. On assiste à la naissance d'un « moi nourricier » chez l'homme sans qu'il renonce pour autant à sa virilité. Le père permet à l'enfant une ouverture au monde. Il représente la force centrifuge, c'est-à-dire qui ouvre sur l'extérieur alors que la mère représente la force centripète, qui tourne l'enfant vers l'intérieur. Par exemple, le père fait sauter son enfant en l'air quand il l'a dans ses bras, ce que ne fait pas la mère. *(Le public rigole)* Le père entraîne vers l'aventure, il risque, il invente davantage de solutions nouvelles (ex : construction de lego qui développe la créativité de l'enfant). Le père prépare l'enfant à l'incertitude, aux dangers, il anticipe les peurs de l'enfant et lui donne confiance dans sa propre valorisation. *(Beaucoup de personnes prennent en notes ce qui est dit).*

*« Si la mère tourne plus son enfant vers l'intérieur, vers elle, c'est peut-être parce qu'elle l'a porté durant 9 mois ? »*

« Oui en grand partie »

## LE DROIT FAMILIAL ET SON APPLICATION

- Loi du 4 juin 1970 : A l'époque une mère n'avait pas le droit de sortir du territoire français sans l'autorisation de son mari. Apparaît alors la notion de pouvoir parental valable pour les deux parents.
- Loi de 1972 : filiation naturelle
- Loi du 11 juillet 1975 : Autorité à celui qui a la garde de l'enfant, c'est lui qui prend toutes les décisions concernant l'enfant. L'autre parent a seulement un droit de regard sur l'éducation de son enfant.
- Loi Malluret du 22 juillet 1987 : Elle favorise l'autorité des parents divorcés. Possibilité d'avoir recours à un Juge des Tutelles mais tout est négocié avec la mère.

- De plus en plus d'associations de pères se créent comme « SOS PAPA »
- Loi du 8 janvier 1993 : Exercice commun de l'autorité parentale.  
Loi importante pour les couples non mariés.
- Loi du 8 février 1995 et Décret de juillet 1996 :  
Mise en place de la médiation judiciaire et de médiation familiale.
- Loi du 4 mars 2002 : Elle renforce les droits du père en cas de séparation.  
Elle consacre la coparentalité ainsi que la résidence alternée de l'enfant.  
Cela reste un principe et non une obligation qui donne les « mêmes droits » aux deux parents. Cependant il est difficile de faire évoluer la mentalité de la mère qui pense encore qu'elle est la seule à posséder tous les droits concernant son enfant.
- Loi de janvier 2005 : Réforme sur le divorce qui favorise le règlement à l'amiable.
- Loi sur le congé paternel, importante dans la configuration familiale.

## LES DIFFÉRENTES CONFIGURATIONS FAMILIALES

### La famille monoparentale

A l'époque l'idée était de « faire un enfant seule » (*Le public rit*). Aujourd'hui cette configuration de la famille est souvent subie et non plus volontaire. (*Les gens réagissent, discutent entre eux*).

Plus l'union du père et de la mère est courte, plus la présence du père est difficile.

Cela dépend aussi de l'âge de l'enfant d'où l'apparition de tentatives de suicide chez certains adolescents. Cela peut être lié au temps qui s'est écoulé depuis la rupture des parents mais aussi au milieu socioculturel de la mère. Si la mère est issue d'un milieu moyen ou élevé, il est plus facile de lui faire accepter que l'enfant a besoin de connaître son père.

Pour les couples remariés, c'est souvent la présence du beau-père qui favorise l'enfant à retrouver son père biologique.

*« C'est vrai, c'est exactement ce genre de situations que je rencontre dans mon travail »*  
répond une femme.

Cela peut également dépendre de la relation de la mère, si elle est restée seule, avec son enfant. L'enfant devient alors une substitution au conjoint.

## La famille recomposée

Elle demande une grande faculté d'adaptation de la part de l'enfant.

D'une part, les règles des deux foyers peuvent être différentes ; d'autre part, de nouveaux rôles apparaissent : le « beau-père » et la « belle-mère ».

On remarque qu'il y a beaucoup plus de rivalités entre la mère et la belle-mère qu'entre le père et le beau-père.

*(Les gens acquiescent et sourient).*

Il faut également que l'enfant fasse le deuil de l'histoire de ses parents. Ce genre de famille fonctionne très bien quand l'histoire antérieure des parents est réellement finie pour l'enfant.

Une famille recomposée sur deux échoue. On ne peut pas éliminer le temps antérieur.

*« Comment s'appelle les enfants entre eux dans une famille recomposée ? »*

Le plus souvent « mon frère » ou « ma sœur »

## La famille homo parentale

Le plus dur c'est la réaction des autres enfants face à l'enfant qui a des parents homosexuels.

Il y a beaucoup de propos homophobes.

*« Les relations ne sont-elles pas moins difficiles entre les différents parents ? (dans le cas de la coparentalité gays et lesbiennes) »*

Ici il y a rivalité entre les personnes de sexes opposés, contrairement à la famille recomposée.

*« Quand il s'agit d'un couple de femmes homosexuelles et qu'elles ont chacune eu un enfant par insémination, comment cela se passe-t-il quand elles se séparent ? »*

Chacune est mère de l'enfant. Tout cela est de l'ordre de la négociation. La jurisprudence autorise une femme à garder l'enfant qui, à la base, n'était pas le sien.

*« Qu'en est-il du rôle du père ? »*

L'enfant doit trouver un substitut paternel avec un oncle ou un grand-père.

*« Peut-on dissocier l'affectif et le juridique ? »*

Non, il y aura toujours la loi .

*« Quel nom donne-t-on aux familles divorcées mais qui ne se remettent pas en couple ? »*

C'est une question intéressante mais il n'existe pas de noms spécifiques.

On parle de « couple divorcé ou séparé ».

## La médiation familiale

### Définition

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision : le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

*Définition du Conseil National Consultatif de la médiation familiale (2002)*

**C'est un processus volontaire de la part des parents.  
Elle peut avoir lieu avant, pendant et après une séparation.  
Elle peut être spontanée ou ordonnée par le juge.**

*« Si elle est ordonnée par le juge, le premier rendez-vous est-il obligatoire ? »*

Oui mais les parents ne sont pas obligés de poursuivre.

Au premier entretien on fait le point : s'il intervient avant la séparation, il faut évaluer si la séparation est bien le moyen de résoudre la crise.

Il faut parfois accepter un délai car la personne a besoin d'être reconnue comme victime.

Il est très important que les parents se mettent d'accord sur les règles d'éducation, sinon l'enfant en tire des bénéfices et a un rôle de toute puissance.

Aujourd'hui encore on a le sentiment que le père est maintenu à l'écart de la famille. (*les personnes discutent mais semblent d'accord*).

La médiation peut lui permettre de prendre une place.

Les points sur lesquels il faut se mettre d'accord pour que l'exercice conjoint de l'autorité parentale ne soit pas une coquille vide :

- La résidence de l'enfant
- Le plan d'accueil des enfants
- La vie relationnelle de l'enfant dans sa famille élargie
- La santé : qui emmène l'enfant chez le médecin, qui prend les rendez-vous, comment on informe l'autre
- La scolarité, la formation

- Les loisirs : choix, accompagnement, coût
- La vie spirituelle de l'enfant
- Les règles familiales dans les différents systèmes d'appartenance : se mettre d'accord sur les grands principes, l'argent de poche...
- Les responsabilités financières

### **Le médiateur rédige les accords pris entre les parents.**

Il est fait une communication aux enfants de ce qui a été décidé ( ils sauront à quoi s'en tenir d'un côté comme de l'autre quand ils demanderont un week-end chez des copains).

Il existe aussi la médiation entre jeunes adultes et parents, la médiation intergénérationnelle entre parents et grands-parents et la médiation pour le placement des personnes âgées.

### **Quelques questions du public**

*« Qu'en est-il du financement de la médiation ? »*

Le coût varie de 5 à 130 € la séance et dépend des ressources des participants.

*« Le prix peut influencer sur la poursuite de la médiation ? »*

Oui mais on essaye de faire en fonction des ressources de la famille.

De plus l'aide juridictionnelle est calculée par rapport aux impôts .

*« Quelle place faut-il accorder au père violent, abuseur ? »*

C'est très complexe car en France il n'y a pas assez de suivi, de soins et de punitions pour les pères qui abusent de leurs enfants.

Au Québec, les pères abuseurs ne retournent pas vivre chez eux mais sont dirigés vers des foyers spécialisés ; les taux de récidive sont très faibles. Il est difficile de répondre à ce genre de questions, il faut savoir si le père a le droit de voir son enfant et cela dépend souvent des relations père-mère.

*« Où est la place de l'enfant dans le processus de séparation ?*

*La place du Juge par rapport à l'enfant ne poserait-elle pas problème.»*

Le rôle du JAF (Juge des Affaires Familiales) devrait être revu. Il devrait être davantage sensibilisé et informé. Certains ignorent même ce qu'est une médiation.

## QUELQUES MESSAGES EN GUISE DE CONCLUSION

On dit souvent que « c'est la mère qui fait le père » même si aujourd'hui cela change un peu.

Il faut que les mères donnent plus de place aux pères.

La mère peut avoir une fonction paternante et inversement.  
Le tout est de trouver un équilibre.

Le père : quel père a t-il eu ?

La mère : quelle mère a t-elle eue, et quel père ?

Les pères : n'ayez pas peur d'être pères.





14h30

## CONFÉRENCE - DÉBAT

### **“La parentalité mise à l’épreuve”**

Alain BOUREGBA, psychanalyste, directeur de la Fédération des relais enfants-parents  
Auteur du livre “Les troubles de la parentalité”, Dunod, 2002

*La crise du couple, la crise d’adolescence, le handicap d’un enfant, la maladie, l’incarcération, sont autant de mises à l’épreuve possibles de l’exercice de la parentalité.*

*Par l’observation de ces situations de crises et leur analyse, nous verrons comment elles sollicitent tel ou tel aspect de la parentalité, comment elles pointent les processus en jeux dans l’exercice d’une responsabilité parentale et, au-delà, comment faire pour mieux soutenir précisément cet exercice.*

## LA PARENTALITÉ ENTRAVÉE CONFRONTÉE À LA CRISE DE L'ADOLESCENCE, À LA RUPTURE DU COUPLE, DE LA MALADIE OU DE L'INCARCÉRATION.

**A**vant que d'évoquer les liens parents enfants altérés par l'adversité il nous faut revenir sur la nature des liens qui unissent le parent à l'enfant et sur l'utilité de ces liens. Un parent ne se réduit pas à un éducateur, la relation qu'il s'établit entre lui et son enfant est de nature narcissique ou encore consubstantiel. Les spécificités de la fonction parentale s'amarrent à ce rapport d'alliance identitaire et, c'est sous cet angle que nous allons les envisager afin ultérieurement d'appréhender comment certaines circonstances peuvent les altérer.

### 1 ° LA FONCTION PARENTALE

Du point de vue des processus psychiques, la notion de rôles parentaux et celle de fonction parentale sont à différencier.

Par rôles parentaux il faut entendre les comportements effectifs du parent vis-à-vis de son enfant. Ces comportements obéissent à des normes largement tributaires des représentations culturelles. Les rôles parentaux déterminent une pratique parentale.

La fonction parentale ne peut être assimilée à une pratique. Elle correspond à la manière dont un enfant, aussi bien que l'adulte, requiert en lui, des représentations parentales.

L'expression fonction parentale, à être entendue dans une perspective psychanalytique, ne peut l'être que dans le prolongement de la notion de fonction paternelle.

Or, assimiler la fonction paternelle aux attributions de rôles spécifiques au père est inapproprié. La fonction paternelle contribue à l'édification psychique de l'enfant et cela même en l'absence de père.

La fonction paternelle agit à l'intérieur de l'enfant afin de structurer son rapport à autrui autant qu'à lui-même. C'est un processus interne essentiel à l'humanisation.

Elle façonne les conduites afin qu'elles ne soient plus exclusivement occasionnées, par l'impératif de la satisfaction d'un besoin, mais plutôt motivées, par la quête de reconnaissance.

### **L'être humain est le seul animal à désirer des objets dont il n'a pas besoin.**

Les objets lui sont d'autant plus désirables que d'autres les désirent. Avoir ou n'avoir pas l'objet du désir de l'autre est à la base de notre quête de reconnaissance, cette dialectique de l'avoir s'est substituée à la dialectique de l'être à l'époque du complexe paternel.

Etre ou n'être pas l'objet du désir de l'autre, la dialectique de l'être, érigée sur le rapport imaginaire qui liait l'enfant à sa mère à l'époque du stade du miroir, fige dans la dépression. Le passage de la dialectique de l'être à celle de l'avoir est rendu possible par la fonction paternelle. **Ainsi, la fonction paternelle doit-elle être assimilée à un processus interne est non pas à la contribution du père réel à l'éducation de l'enfant.**

Sur ce modèle, les fonctions parentales se présentent comme des processus internes impliqués dans le développement psychique de l'enfant autant que dans l'équilibre affectif de l'adulte.

Sous l'angle des mécanismes inconscients, **la fonction maternelle** correspond aux motifs et à la manière dont un sujet requiert en lui la permanence de ses représentations maternelles. Celles-ci sont impliquées dans les mécanismes de mise à distance des angoisses de morcellement et dépressives.

A l'époque où la mère constituait un moi auxiliaire pour le nourrisson, elle veillait à l'extraire du contact direct au réel. Le réel est constitué d'éléments discontinus et irréprésentables auxquels il n'est pas possible de s'adapter. Pour y réussir, nous devons nous en faire une image continue et ordonnée. La confrontation immédiate au réel constitue une épreuve traumatique. Adultes nous sommes, le plus souvent, protégés du contact direct au réel par la capacité de nous le représenter, de la mettre en mot.

Les comportements réflexes sont les seuls exemples de réactions immédiates aux conditions du réel. **Pour adapter une conduite à un environnement, il est nécessaire de se le représenter.** Cette représentation que j'appréhende comme la réalité résulte de la projection des éléments du réel dans un ensemble de liens lexicaux dont les termes sont ordonnés par des rapports de continuité

Le reflet du réel dans la psyché des significations lui attribue un sens à partir duquel nous orientons nos réactions. **Faute de langage le nourrisson est exposé sans protection aux conditions du réel. Il ne peut pas se le signifier.** Aussi, à cette époque, la mère doit-elle se substituer à cette absence de représentation. C'est dans ce sens qu'elle constitue pour lui, un moi auxiliaire investi d'un rôle de par-excitation.

Surpris par un glissement lors d'une promenade en forêt, nous stoppons notre pas et accentuons notre attention. Si nous reconnaissons dans le jappement celui d'un chien, nous voilà sensiblement rassurés et, si notre connaissance des chiens nous permet de reconnaître l'aboïement d'un petit chiot, nous repartons insouciant. Pour nous extraire de l'inquiétude, nous avons fait des liens entre la donnée inconnue et des faits antérieurs.

Cette association repose sur les points communs perçus entre l'événement actuel à des événements passés. Cet assemblage par réduction aux traits communs constitue le principe même de la pensée symbolique.

**Ainsi, le langage amortit notre contact immédiat au réel.**

**Chez le nourrisson cette fonction n'existe pas.** Faute d'un lexique qui lui permet le rappel d'événements antérieurs (rappeler suppose que l'on ait préalablement appelé ou nommé), le nourrisson n'a pas les moyens d'interpréter l'aboïement.

Son impossibilité à attribuer une signification aux événements qui le surprennent, conduit l'enfant à organiser sa réaction au réel à partir de ce qu'il perçoit de la manière dont sa mère y réagit. S'il la sent inquiétée face à l'événement, il s'inquiète à son tour, à l'inverse, s'il la sent sereine, il s'apaise.

Pour réagir à un événement un adulte a besoin de s'en faire un récit.

**Le nourrisson, lui, a besoin d'en lire les effets sur le visage de sa mère.**

Initialement, le nourrisson utilise le visage de sa mère comme un écran sur lequel se projette, en réduction et adoucie, le monde qui l'enveloppe.

Faute de lexique et de récit qui puissent lui restituer une image ordonnée du monde, le nourrisson utilise sa mère comme un auxiliaire psychique qui lui évite les angoisses de dispersion et de morcellement auxquelles l'expose une brusque confrontation au réel. Une fois intégré, l'imaginaire maternel sera requis afin d'apaiser l'actualisation de ce type d'angoisse. Cette réquisition de l'imaginaire maternel pour faire barrage aux angoisses psychotiques constitue le fondement de la fonction maternelle.

A ce socle initial, s'en ajoute un second. Au cours du stade du miroir et des prémisses de l'élaboration identitaire, l'imaginaire maternel est requis pour protéger de l'angoisse dépressive.

L'angoisse dépressive repose sur le désarroi ontique<sup>1</sup> qui saisit l'enfant à l'époque du stade du miroir. A cette époque, l'enfant a intégré suffisamment de sentiment continu d'exister pour rapprocher son moi éprouvé, le soi, de l'image que lui restitue le miroir ou « ce qu'il voit dans le regard de sa mère qui le regarde ».

Cette image le fascine d'autant plus qu'elle lui figure l'objet idéal du désir de sa mère, d'où le désir de s'en rapprocher et la crainte de ne pas y parvenir. Sous l'effet de cette fascination, il s'identifie à cette image mais amorce aussitôt l'inquiétude de lui être étrangère.

L'accès à une identité expose l'enfant à la détresse ontique, d'être ou n'être pas, conforme à l'objet du désir de sa mère, ce moi idéal qui caractérise le narcissisme primaire.

Cette position dépressive, l'enfant s'en extrait dès lors que sa mère ne la renforce pas en perpétuant l'illusion qu'elle pourrait être satisfaite par son enfant.

Aux prémisses du complexe oedipien, quand s'estompe l'impératif d'être identique à l'objet du désir sa mère, l'enfant surmonte les angoisses dépressives et accède à la dialectique de l'avoir.

Avoir ou n'avoir pas l'objet du désir de sa mère constitue le cadre de la position névrotique et des angoisses de castration. La fonction paternelle structure cette évolution.

Un sujet requiert la fonction paternelle dès lors qu'il rapporte son faire aux exigences de l'autre. Elle soumet son moi à l'idéal du groupe. L'écart entre son faire et les exigences de l'idéal provoque en lui, l'épreuve de la honte ou de la culpabilité.

La quête de l'approbation paternelle lui permet d'apaiser ces épreuves et les angoisses de castration qui leur sont liées.

**Nous venons de montrer comment les fonctions parentales sont requises afin de faire barrage aux angoisses inconscientes. La permanence maternelle s'oppose aux angoisses psychotiques de morcellement ou aux angoisses dépressives.**

**La quête d'approbation paternelle permet l'évitement des angoisses névrotiques. La permanence maternelle et la quête d'approbation paternelle supportent les fonctions parentales.**

L'enfant a besoin de sécurité, certes d'une sécurité face au monde extérieur, mais plus encore face au danger de son monde intérieur. La force de ses pulsions menace l'enfant de nombreux débordement auxquels les figures parentales peuvent faire barrage.

Aussi, l'enfant intègre-t-il naturellement les figures parentales à ses dispositifs de protection interne. Cette intégration constitue la dynamique à partir de laquelle se fixe les imagos parentaux à la base de la fonction parentale.

L'enfant a besoin d'intégrer des imagos parentaux à ses dispositifs de protections internes. Ce besoin explique comment l'enfant peut y réussir en l'absence même de parent sécurisant dans la réalité.

Cependant doit-on en conclure que l'état affectif des parents n'influence en rien cette intégration ?

## **2° COMMENT L'INTÉGRATION DES FONCTIONS PARENTALES CHEZ L'ENFANT EST-ELLE INFLUENCÉE PAR LES COMPORTEMENTS AFFECTIFS DES PARENTS ?**

Quelques parents sont terrifiés par les projections pulsionnelles de leur enfant et incapables de les contenir.

Les difficultés parentales à contenir les pulsions et les angoisses de l'enfant ont de nombreuses conséquences. Elles entraînent deux types de mouvement : un mouvement de continence psychique et son inverse un mouvement d'incontinence psychique.

Dans le premier cas, l'enfant érige en lui, de façon autonome et trop précocement, des entraves à ses pulsions et aux angoisses qui en découlent.

Ces barrages internes le coupent de son moi véritable et fixent les éléments structurels d'une position dépressive.

A l'inverse de cette position, l'enfant expulse par compulsion les affects et les angoisses qui submergent son organisation intérieur.

Son comportement est impulsif et résulte d'une réaction immédiate à la réalité.

Intolérant à toutes les frustrations, les enfants incontinents du point de vue psychique sont hyperactifs.

**L'hyperactivité et la dépression forment chez l'enfant les deux faces d'une même pièce.**

**Elles sont déterminées, par les difficultés du parent à contenir les affects violents et les angoisses intérieures de l'enfant.**

Par ailleurs, ces deux dispositions psychiques altèrent l'introjection des imagos parentaux à l'origine du déploiement interne de la fonction parentale.

Les difficultés de l'enfant à structurer son rapport à soi et à autrui à partir des fonctions parentales sous la dépendance de celles du parent à contenir et absorber les angoisses et les pulsions de leur jeune enfant.

Ces difficultés parentales sont déterminées par de nombreux facteurs.

L'assurance avec laquelle un parent absorbe les angoisses et les pulsions de son enfant est fonction de l'aisance avec laquelle il investit la position parentale.

Cette aisance est redevable d'un socle de qualification primaire de légitimité à occuper la position de parent.

### **.3° QUEL SONT CES FACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS DE LÉGITIMATION DE L'ÉTAT PARENTAL ?**

**Chez chacun des deux parents ces facteurs diffèrent.**

**Le père** établit la légitimité de sa position à partir de quatre supports. En premier lieu, cette légitimité est sous l'influence du rapport à son propre père.

Un parent doit être autorisé à l'être par ses propres parents. Cette autorisation est inconsciente, elle n'équivaut nullement à une manifestation approbative.

Un père peut vouloir consciemment que son fils devienne père alors, qu'inconsciemment, il ne le désire pas. Les rapports père fils sont à l'image des rapports mère fille, largement tributaires d'une mise en compétition de la tendresse et de la rivalité.

L'équilibre qui résulte de cette ambivalence peut quelquefois suspendre le désir d'un père d'avoir un fils capable de le surpasser.

Quand le fils devient père à son tour, il doit, afin de dépasser la crainte oedipienne d'usurper une place qui n'est pas la sienne, recourir au souvenir du désir de son père de le voir grandir et d'être surpassé. Quand ce souvenir fait défaut, les angoisses oedipiennes sont exaspérées au point de nuire gravement à la capacité du père à légitimer ses prétentions à assumer une responsabilité parentale vis-à-vis de son enfant.

**Le second facteur déterminant de la capacité du père à se sentir légitime dans l'exercice de sa responsabilité parentale se rapporte aux représentations socioculturelles de la parentalité.**

Tous les parents ne sont pas qualifiés également à être parent par les idéologies dominantes. Certains parents peuvent être suspectés d'emblée d'incompétence. Les trop jeunes, trop vieux, trop ignorants, les trop pauvres, trop fous, voire les trop malades, sont suspects de n'avoir écouté que leur désir et ignoré l'intérêt de l'enfant.

Les représentations sociales du bon exercice de la parentalité sont pour eux une source de disqualification. Tous les individus ne sont pas pareillement qualifiés, par les représentations socioculturelles, à devenir des parents respectables.

L'avènement de la démocratie dans les familles a mis en perspective les compétences psychologiques censées faciliter la prise de parole et par là même le jeu démocratique. Or, tous les parents n'ont pas une égale aisance à la prise de parole. Celle-ci suppose une formation. C'est pourquoi les normes de pratiques éducatives des parents telles qu'elles sont développées dans notre culture portent en elles le germe d'une disqualification des parents les moins bien formés, voire analphabètes.

L'importance des représentations sociales, dans la qualification d'un sujet à devenir parent, n'est assurément pas à négliger. On notera pourtant qu'elle agit davantage chez le père que chez la mère.

**Toute paternité est le fruit d'une désignation alors que la maternité est le résultat d'une sensation.**

**La mère a moins besoin que le père du discours de l'autre pour se sentir légitime dans sa fonction nourricière.**

La naissance et la gestation avèrent, dans la réalité, la légitimité du lien qui l'unit à l'enfant, alors que, chez le père, la sensation ne peut pas servir de base d'étayage à partir de laquelle il se représente comme étant le seul à pouvoir occuper la place de père qui lui est attribuée par un tiers.

C'est pourquoi, la paternité est plus fragilisée que la maternité par une disqualification sociale.

**Le troisième facteur susceptible de faciliter, ou à l'inverse compromettre, la capacité du parent à se sentir légitime dans l'exercice de la responsabilité de parent est fonction du partage inconscient entre les parents.**

J'ai, dans un ouvrage récent, montré que les bouleversements psychiques inhérents à l'expérience de devenir parent avaient une double caractéristique.

Pour une part, ils opéraient un remaniement narcissique et, pour une autre s'inscrivaient dans un espace intersubjectif qui associe les représentations inconscientes de la mère et celle du père.

On ne devient pas parent tout seul. Pour se représenter l'état paternel, le père recherche le regard de la mère qui le regarde comme le père qu'elle souhaite pour son enfant. L'homme, dès lors qu'il est gratifié par l'attente de la mère, oriente son comportement afin de le modeler en fonction de cet idéal.

D'une certaine manière, les attentes maternelles vis-à-vis du père contribuent à aiguiller le père dans l'exploration de sa position paternelle.

De façon parallèle, la mère, fragilisée psychiquement par la fusion qui l'unit à l'enfant, a besoin de la certitude du père qu'elle est la seule à pouvoir combler l'enfant.

**« L'adoration mariale » du père qui regarde la mère de son enfant accrédite la toute puissance maternelle nécessaire à une bonne fusion mère enfant.**

Le père intervient ainsi dans les premières interactions mère enfant et contribue à leurs déploiements harmonieux.

La mère construit le père et le père contribue à donner essor à une mère compétente pour son petit.

La mise en relation, des attentes inconscientes du père relatives à son conjoint et des attentes réciproques de la mère vis-à-vis du père, établit une aire intersubjective dans laquelle s'opère un processus dialectique à la base de l'expérience parentale.

Dans l'hypothèse où cette mise en relation s'opère sous des formes aberrantes et morbides, la capacité du parent à se sentir légitime est compromise.

**Enfin, le quatrième agent responsable de l'assise de légitimation du parent est sous la dépendance du rapport à l'enfant.**

L'attachement de l'enfant à son parent gratifie suffisamment ce dernier pour renforcer sa conviction d'être légitime dans l'accomplissement de sa responsabilité.

J'évoquais précédemment comment l'avènement de la démocratie dans le groupe familiale a eu pour effet d'accroître le rôle de l'enfant.

Dans les situations où les trois précédents facteurs impliqués dans la responsabilisation parentale (le rapport à ses parents, le rapport entre conjoint, le regard social) sont une source de disqualification plutôt que de promotion, le risque est grand d'exacerber l'influence de l'enfant au point parfois de compromettre l'aptitude du parent à se confronter aux désaveux de son enfant. La confrontation est pourtant nécessaire à l'apprentissage des limites.

**Les facteurs impliqués, dans l'édification de la certitude d'occuper légitimement la place de parent, qui viennent d'être rappelés, sont principalement actifs chez le père.**

**En effet, la mère, pour sa part, tire de la mise au monde et de la gestation des réconforts puissants, capables de balayer la crainte de ne pas être la mère qu'il fallait à ses enfants.**

Ce dernier élément explique sans doute pourquoi nous observons fréquemment de nos jours comment, dans les familles, la mère semble plus prompte à imposer des limites que le père.

Ce décalage voire ce renversement, par rapport au modèle ancien, s'explique, à mon sens, par le fait que dans les familles où la position parentale est disqualifiée autant pour des raisons sociales que psychologiques, le père est plus soumis que la mère à l'espoir que les manifestations de tendresse de son enfant puissent le construire comme parent.

La mère est moins mise en danger par la confrontation aux exigences de l'enfant dès lors que cette confrontation n'a pas d'effet sur la légitimité de sa fonction.

En effet, elle peut en toutes circonstances s'arc-bouter sur le droit que lui donne le fait d'avoir mis au monde et porté l'enfant.

#### 4° LA PARENTALITÉ MISE À L'ÉPREUVE.

Confrontée à une crise ou à l'épreuve des ruptures, la légitimité parentale est sensiblement entamée.

Dans les situations où, le socle de légitimité de la position parentale était suffisamment établi, les crises perturbent momentanément mais ne fissurent pas.

Dans l'hypothèse inverse, elles peuvent conduire à l'effacement durable de l'un des parents.

L'effacement psychique du parent qui renonce à investir son rôle peut, quand il intervient à une époque où l'enfant n'a pas suffisamment introjecté l'imgo parental, délité durablement la fonction parentale.

Aussi doit-on, dans les circonstances d'une crise, prévenir les risques d'effacement psychique de l'un des parents.

**Dans les situations où les parents se déchirent, dans celles où ils sont confrontés à l'hostilité de l'enfant ou de l'adolescent, comme dans celles où ils sont disqualifiés par l'épreuve de l'incarcération ou par leur impuissance devant la maladie de son enfant, il est nécessaire d'intervenir afin de soutenir chacun des parents dans son désir de continuer à investir son rôle auprès de son enfant.**

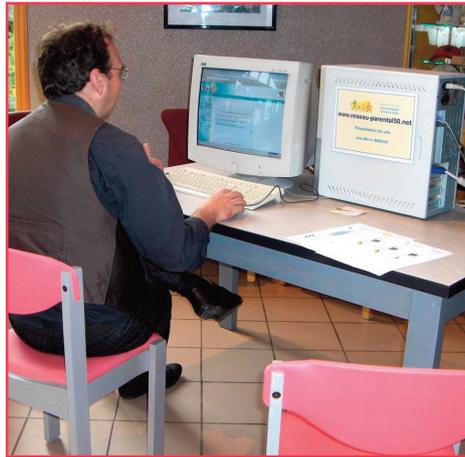
Cependant, ces interventions doivent se méfier de leurs effets iatrogènes <sup>1</sup>.

Toutes les interventions auprès d'un parent peuvent, paradoxalement, être ressenties par lui comme le signe de son incompetence et accroître sa disqualification plutôt que d'aider à la dissiper.

La notion même de soutien à la fonction parentale ne présuppose-t-elle pas que le parent doit être guidé par un tuteur, aussi pourrait-on lui préférer celle d'accompagnement.

Cette question de vocabulaire décrit comment nos actions ne peuvent être efficaces que dans la nuance et le rejet des affirmations dogmatiques.





*Jean-Marin WIBAUX, webmestre du REAAP de la Manche a montré les nouveautés du site lors de la journée départementale.*

## **[www.reseau-parental50.net](http://www.reseau-parental50.net)**

**Retrouvez toute l'actualité du REAAP de la Manche sur Internet**

**Des informations pour les parents et les professionnels comme :**

- Les pages de la rubrique « Services aux Familles » donnent accès à un répertoire des services et équipements qui sont proposés aux parents et enfants dans le département, avec deux méthodologies de recherche, soit par zone géographique, soit par mots clés.
- La rubrique Documentation se compose de 5 pages thématiques et d'une page d'accueil en forme de sous-menu.



***Pour toute information complémentaire***

**Animation du REAAP de la Manche**

CAF - 54, Boulevard Schuman -BP 239  
50102 Cherbourg-Octeville cédex

Tél. : 02 33 87 49 38

Fax : 02 33 87 49 44



**[www.reseau-parental50.net](http://www.reseau-parental50.net)**



La Caisse d'Allocations Familiales de la Manche  
soutient le REAAP